

DU PORC DE DISCORDE AU PORC D'ATTACHE :
Pour un élevage porcin environnementalement et socialement durable

Mémoire présenté par
L'Union paysanne Rimouski-Neigette

Au Bureau d'Audiences Publiques sur l' Environnement

Rimouski, 4 mars 2003



Du porc de discorde au porc d'attache :

Pour un élevage porcin environnementalement et socialement durable

Mémoire de l'Union paysanne de
Rimouski-Neigette présenté au
BAPE

Qui sommes-nous ?

L'Union paysanne compte des membres dans la grande région de Rimouski depuis sa fondation. Actuellement, la section locale regroupe une centaine de membres.

Son mémoire a été rédigé en synergie par Marise Bélanger (biologiste), Luc Bélanger (tech. de la faune), Marielle Forest (enseignante) et Claude Gaudreau (enseignant).

Pourquoi présentons-nous un mémoire ?

Nous présentons ce mémoire parce que le maintien, et même l'accroissement, de la qualité de vie sur notre territoire constitue notre priorité et que le mode de développement actuel de l'agriculture menace cette qualité de vie.

Nous désirons que le développement régional se fasse dans le respect de l'environnement physique et social, préservant la richesse patrimoniale — ce qu'il est maintenant convenu de regrouper sous l'appellation « bien commun ».

Nous souhaitons aussi que notre société donne à chacun accès aux biens de base nécessaires à une vie de qualité et au patrimoine commun que constitue la nature.

Nous souhaitons, enfin, qu'il soit possible pour des individus d'accéder à la propriété de fermes paysannes aptes à leur procurer un revenu décent sans en faire des métayers ou des sous-contractants.

Nous croyons que le modèle de développement agro-industriel actuel constitue, à plus d'un égard, une menace pour notre qualité de vie :

- ☒ Parce qu'il contribue à la dégradation de l'environnement physique et social ;
- ☒ Parce qu'il accélère la désertification des campagnes ;
- ☒ Parce qu'il concentre entre les mains de quelques-uns les profits tirés des fruits de la terre.

Table des matières

1. Qu'est-ce que le développement durable?	4
2. Le porc de discorde : l'élevage prédateur	5
3. Le porc d'attache : l'élevage symbiotique	10
4. Du porc de discorde au porc d'attache : pour un nouveau modèle d'élevage porcin au Québec	12
Bibliographie	13

Du porc de discorde au porc d'attache :

Pour un élevage porcin environnementalement et socialement durable

1. Qu'est-ce que le développement durable ?

Aujourd'hui, alors que la mondialisation des marchés et le discours économiste semblent les seuls impératifs du monde contemporain, plusieurs définitions du **Développement durable** circulent, ce qui crée un flou sur sa signification réelle et permet une multiplicité d'utilisations et d'interprétations (DiCatri, 1998). *Le concept, tel que défini en 1987 dans le rapport Bruntland, stipule que « le développement doit permettre aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans empêcher les générations futures de faire de même » (Lavigne,2002). « Le développement durable exige que les effets nuisibles sur l'air, l'eau et sur les autres éléments communs à l'humanité soient réduits au minimum, de façon à préserver l'intégrité de l'écosystème » (Villeneuve et Richard,2001).*

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a le mandat de tenir la présente consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec afin d'en établir le cadre de développement en tenant compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Depuis plus de 10 ans, l'expansion de la production porcine au Québec s'effectue sans égard à la sauvegarde du bien commun, et même à son détriment. L'acharnement des intégrateurs à développer industriellement cette production ne laisse présager aucune amélioration de la prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux inhérents à la notion de développement durable.

Notre mémoire identifie les principaux éléments qui éloignent le modèle de développement industriel actuel du développement durable et propose des orientations qui permettraient au Québec de développer un élevage porcin respectueux de l'environnement et de la population, particulièrement dans le Bas-Saint-Laurent.

2. Le porc de discorde : l'élevage prédateur

Riche de 3 % des réserves mondiales en eau potable, le Québec attire les industries qui en sont grandes consommatrices. C'est le cas de l'élevage porcin industriel. En effet, le nettoyage automatique des mégaporcheries entraîne l'ajout d'eau, jusqu'à 90 %, aux déjections animales. Cette surconsommation d'eau ne s'inscrit pas dans une politique de gestion responsable et durable d'une richesse qui, quoique abondante, s'avère fragile et dont la dégradation a déjà pu être constatée dans certaines régions du Québec.

En plus de créer une pression importante sur nos réserves en eau, la transformation des fumiers en lisiers rend leur gestion délicate et en accroît les risques : pollution causée par le lessivage d'azote et le ruissellement du phosphore vers les cours d'eau et les nappes phréatiques, contamination et risque d'assèchement des puits d'eau potable, émanations nauséabondes lors des brassages et de l'épandage, perte de qualité de vie pour l'ensemble des habitants du milieu rural et, dans certains cas, urbain. Ces impacts peuvent engendrer des dépenses importantes pour les communautés et les individus : dépollution des cours d'eau, traitement et achat d'eau, dévaluation des propriétés, accroissement des responsabilités de gestion aux différents paliers de gouvernement, etc. Quelles seront les réponses gouvernementales lorsque les problèmes atteindront, ou dépasseront, les seuils critiques ? Que notre richesse aquifère sera menacée ?

Nous proposera-t-on, pour maintenir la compétitivité de l'industrie, de nouvelles subventions afin que le lisier soit traité, asséché, puis composté, donc moins polluant ? Est-ce une perspective respectueuse de l'environnement ? Est-ce là du développement durable ?

Le ministère de l'Environnement du Québec (MEQ), qui est responsable de la réglementation et de la législation régissant les fumiers, peut-il nous rassurer quant à l'avenir de notre région ? Les résultats de son action dans ce dossier dans d'autres régions du Québec n'ont rien pour le faire. En effet, plusieurs régions de l'ouest du Québec vivent déjà d'importants problèmes environnementaux liés à la présence du type de porcheries que les intégrateurs souhaitent implanter chez nous : rivières polluées et interdites à la baignade, nappes phréatiques contaminées, diminution de la qualité de vie liée aux odeurs, à l'usage intensif des pesticides dans les monocultures de maïs destinées à l'alimentation du cheptel porcin, etc. Même la société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) dénonce l'inefficacité des normes du MEQ quant à la conservation des habitats fauniques. Cet organisme dénonce en particulier le drainage excessif des cours d'eau, l'absence de bandes riveraines suffisantes et la déforestation liée à la nécessité d'ouvrir de nouvelles terres pour épandre les surplus de lisier (FAPAQ, 2002). Plusieurs espèces de poissons sont déjà menacées de disparition à cause de la dégradation de leurs habitats et de l'eau. Dans le sud du Québec, les observations d'amphibiens porteurs de malformations se multiplient (Ouellet et al, 1997; FAPAQ, 2002). Un développement industriel générateur de tels effets secondaires peut-il être qualifié de durable ? Certes non. La gestion actuelle de l'environnement en zone agricole par le MEQ nous inquiète profondément, car elle nous révèle son incapacité à édicter et appliquer des normes garantes d'un développement durable.

L'élevage porcin actuel est étroitement lié à l'expansion des monocultures de maïs. Cette céréale obtient la préférence des producteurs non seulement parce qu'elle contribue efficacement

à l'engraissement des porcs, mais aussi, et sans doute surtout, parce qu'elle est énergivore. En effet, son important besoin en azote et phosphore favorise les épandages fréquents de lisier et permet donc une plus grande concentration des élevages. La monoculture nécessite l'utilisation massive d'engrais et de pesticides, ce qui appauvrit les sols et rend les plantes plus vulnérables aux parasites et aux maladies. Pour augmenter leur résistance, les multinationales du grain n'hésitent pas à les modifier génétiquement, à leur implanter des gènes de résistance empruntés à d'autres organismes vivants. Ce type de culture encore peu présente dans le Bas St-Laurent pourrait proliférer avec la venue d'un cultivar de maïs génétiquement modifié moins exigeant en unités thermiques. De nombreux experts nous mettent en garde contre ces plantes génétiquement modifiées à cause de leurs effets potentiellement dévastateurs, tant pour l'environnement que pour l'humain. De plus, par définition, la monoculture uniformise le paysage et contrevient au principe de biodiversité, lequel est intimement associé à la notion de développement durable. Ce mode de production, l'agrobusiness, qui nous est vendu comme le seul mode d'élevage rentable, est en fait destructeur des sols, des ruisseaux, des rivières, des nappes phréatiques, des habitats fauniques... Pour réorienter la production porcine vers un développement durable, ne devrait-on pas commencer par réparer les erreurs des cinquante dernières années? Nous avons la responsabilité sociale de ne pas répéter, ailleurs au Québec, les mêmes erreurs. Si ses impacts sociaux et environnementaux sont pris au sérieux, la production porcine de masse doit être freinée. Le modèle de l'élevage porcin au Québec doit être redéfini.

En effet, le modèle de production actuel privatise les profits, mais impute les coûts environnementaux et sociaux aux collectivités locales. Les règles du libre échange (ALENA, future ZLEA) poussent les intégrateurs à envahir le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, quelles qu'en soient les conséquences pour ces régions déjà socialement et économiquement fragilisées

par des décennies de centralisme économique et de négligence à l'égard du développement des régions. Nous vivons le résultat d'une vision industrielle de l'exploitation forestière. Actuellement, au Mexique, les paysans se battent pour conserver leurs terres convoitées par des intégrateurs. C'est ce type d'exploitation qui frappe à nos portes. Dans l'optique du libre-échange, c'est la création d'une zone de concentration économique : monocultures et mégaélevages. Les coûts de production réduits permettent aux intégrateurs d'offrir un produit à bas prix qui séduit les consommateurs. Cependant, les coûts environnementaux et sociaux de ces productions ne sont pas pris en compte dans le calcul du prix de revient des produits. Ces coûts sont plutôt refilés aux communautés locales. C'est le portrait des mécanismes de l'échange inégal et du sous-développement. Après la république de banane, voilà la république de cochons ! (Amin, 1996 et 93; Michelena et Cordova, 1993)

La venue d'intégrateurs en industrie porcine s'ajoute aux problèmes déjà présents dans nos campagnes. De 140 000 en 1951, le nombre de fermes au Québec a chuté à 30 000 en 2002. La pression des intégrateurs tend à la poursuite de ce mouvement, sinon à son accélération. Les fermes s'agrandissent, elles coûtent de plus en plus cher ; les particuliers, fils ou filles d'agriculteurs ou non, ont de moins en moins la possibilité de les acquérir. Parallèlement, les rangs se vident et le tissu social des villages s'effrite. Souhaite-t-on vider les rangs pour en faire des zones de production industrielle isolées des regards critiques des citoyens ? Peut-on parler de développement durable lorsque la survie même des communautés en vient à être menacée ?

Les terres cultivables sont nécessairement en nombre limité dans une région. Si les cultures destinées à l'exportation en monopolisent une large part, il devient difficile pour les collectivités de s'assurer d'une certaine autosuffisance grâce à des cultures vivrières diversifiées destinées au marché local où se créent des liens entre producteurs et consommateurs. Ces liens,

garants du respect mutuel entre les intervenants locaux et régionaux, assurent la paix sociale dans les campagnes. Les productions de masse destinées à l'exportation accroissent la dépendance des régions à l'égard de quelques grandes compagnies qui cherchent à contrôler l'ensemble du marché de l'alimentation. Il n'y a pas de développement durable lorsque l'agriculteur autonome qui était en étroite relation avec sa collectivité devient un employé-consommateur dépendant du marché international.

Le Québec, dans sa frénésie à vouloir prendre sa place dans le marché international du porc, oublie trop facilement que ce modèle repose sur une surconsommation de pétrole à bas prix. L'industrie agroalimentaire actuelle contribue à l'effet de serre en surutilisant le transport routier. Cette surutilisation débute avant même l'engraissement du porc, lors de la culture du maïs, une céréale énergivore tant à cause de ses besoins en pesticides qu'en engrais. Elle se poursuit par la transformation et le transport de la céréale jusqu'à la porcherie. Le porc engraisé est à son tour transporté vers un abattoir-usine souvent très éloigné de la porcherie. Puis la viande voyage jusqu'à se retrouver dans l'assiette du consommateur japonais. Encore une fois, les coûts environnementaux ne sont pas pris en compte dans le prix de la viande. Ce sont les différentes communautés, à l'échelle planétaire, qui doivent les assumer, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement « légués » aux générations à venir. Peut-on réellement parler de développement durable dans un système où nos aliments parcourent en moyenne 1 500 km avant de se retrouver dans notre assiette ? (Hunter, 1999)

3. Le porc d'attache : l'élevage symbiotique

Un développement durable doit s'inspirer d'une stratégie écologique axée sur des retombées équitables et non se conformer seulement aux pressions socio-économiques (Dansereau, 1998). Pour une production porcine durable, l'Union paysanne propose :

- **L'élevage des porcs sur litière de paille ou de bran de scie.**

Ce type de gestion, par compostage des fumiers solides, sent peu et ne contamine pas l'eau puisque azote et phosphore sont intégrés à la matière organique. Le volume des déjections animales est de plus réduit de 80 %. Le MEQ doit offrir des programmes permettant aux producteurs actuels de se tourner vers une gestion durable des fumiers et obliger les nouvelles porcheries à utiliser la litière. Cette litière pourra être facilement obtenue en favorisant la culture des céréales à paille, ce qui permettra aussi d'éviter l'expansion des monocultures de maïs. Actuellement, il y a déséquilibre entre les productions animales et végétales et les problèmes de la gestion liquide sont l'illustration parfaite que ce déséquilibre ne peut être durable.

- **Le renforcement du Règlement sur les exploitations agricoles (REA).**

Afin de protéger adéquatement l'environnement en zone agricole, il est préférable d'utiliser une norme de densité animale à l'hectare facile d'utilisation, permettant un calcul simple et peu coûteux. Un tel règlement nous assure une gestion durable de l'écosystème d'une ferme. À cette fin, des normes sécuritaires et réalistes de protection des bandes riveraines et de gestion de l'eau par bassin versant doivent être édictées.

- **L'usage du Principe de précaution.**

Le principe de précaution dit qu'il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir une certitude scientifique absolue pour agir afin de protéger l'environnement et la qualité de vie des populations (Villeneuve et Richard, 2001). Un développement durable exige que nous n'attendions pas que nos cours d'eau soient tous pollués, que les effets pervers des Organismes génétiquement modifiés (OGM) et de l'usage d'antibiotiques se manifestent avant de réagir. La qualité de l'aliment et la santé du consommateur dépendent du traitement des animaux et de la nourriture qu'ils consomment. Une alimentation saine à base de produits biologiques est durable puisqu'elle favorise la santé des citoyens, et, par conséquent, réduit les coûts du système de santé.

- **Le développement d'un modèle de production porcine axé sur les besoins alimentaires de notre population et qui privilégie les productions autonomes et de petites tailles.**

En révisant les structures de ses programmes de financement agricole, l'État doit diriger les fonds publics vers des objectifs d'intérêt collectif, qui contrairement à la production destinée à l'exportation, sont durables. Ainsi, nous nous assurerons d'une autosuffisance alimentaire, d'un meilleur contrôle de qualité des aliments, de la protection des sols, de l'eau et de l'environnement et d'une dynamisation des communautés rurales. Privilégier le commerce local, c'est redonner un souffle de vie aux régions rurales.

- **Le pouvoir pour les municipalités et leurs citoyens d'avoir un droit de regard sur les projets industriels afin qu'ils s'assurent d'une cohabitation garante du maintien ou de l'augmentation de la qualité de vie dans leur milieu.**

5. Du porc de discorde au porc d'attache : pour un nouveau modèle d'élevage porcin au Québec

Le modèle industriel d'élevage porcin qui a sévi jusqu'à maintenant ne peut en aucun cas être qualifié de durable puisqu'il dilapide nos réserves d'eau, appauvrit les sols, dégrade les habitats fauniques, accentue la désertification des campagnes, impute aux communautés locales ses coûts cachés et contribue à l'effet de serre.

La commission doit rappeler à chacun — le gouvernement du Québec et ses différents ministères impliqués dans la gestion de l'agriculture et de l'environnement, les intégrateurs, les agriculteurs, les citoyens — ses responsabilités pour que se développe un élevage porcin durable. Cet élevage devra préserver nos ressources, nourrir notre population et offrir à nos enfants la perspective d'une vie saine dans une communauté rurale dynamique.

Le Bas-Saint-Laurent offre encore un environnement sain où il fait bon vivre. Nous sommes responsables du devenir de notre région. Nous devons la préserver du marchandage des terres agricoles. L'accès à la terre et à ses ressources doit redevenir le moteur du développement des communautés rurales. La commission et le gouvernement ne doivent pas permettre que quelques-uns s'approprient ce bien commun à leur seul profit !

Nous réclamons donc la prolongation du moratoire sur l'implantation des porcheries jusqu'à ce qu'une législation et une réglementation garantissent de la préservation de l'environnement et de la sécurité de la population aient été adoptées.

Bibliographie

- AMIN, S. 1996. **Les défis de la mondialisation**. Forum du Tiers-Monde. L'Harmattan. Paris. Pp 69-125.
- AMIN, S. 1993. **Le nouveau système capitaliste mondial, le monde vue du sud**. Volume 1 : Mondialisation et accumulation. Forum du Tiers-Monde. L'Harmattan. Paris. pp 9-45.
- DANSEREAU, P. 1998. **Les assises de la solidarité : lucidité écologique et projection généreuse**. Dans, NIKAN, Les territoires de développement durable, héritage et enjeux pour demain. ACTES du congrès. Jules Dufour. UQAC, Groupe de recherche et d'intervention régionale.
- DICASTRI, F. 1998, **Le Développement durable dans un monde ouvert**. Dans, NIKAN, Les territoires de développement durable, héritage et enjeux pour demain. ACTES du congrès. Jules Dufour. UQAC, Groupe de recherche et d'intervention régionale.
- HUNTER, E. 1999. **Des alternatives pour une consommation consciente et équitable**. Équiterre. Conférence du 24 novembre organisé par l'Association coopérative d'économie familiale de l'Est de Montréal.
- LAVIGNE, E. 2002. **Le développement durable change l'entreprise pour changer le monde**. Éditions village mondial. Paris. pp.19.
- MICHELENA, H.S., A. CORDOVA. 1993. **Amérique latine : le long cycle de la transnationalisation**. pp 47-81. Dans : AMIN, SAMIR. Le nouveau système capitaliste mondial, le monde vue du sud. Volume 1 : Mondialisation et accumulation. Forum du Tiers-Monde. L'Harmattan. Paris.
- OUELLET, M., J. BONIN, J. RODRIGUE, J-L, DESGRANGES, S. LAIR. 1997. **Hindlimb deformities (ectromelia, ectrodactyly) in free-living anurans from agricultural habitats**. Journal of wildlife diseases. 33(1). pp 95-104.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune. 72 pages.
- VILLENEUVE, C., F. RICHARD. 2001. **Vivre les changements climatiques, l'effet de serre expliqué**. Éditions multimondes. Québec. pp.153et 189.